

LE SAPAD

Service d'Assistance Pédagogique à Domicile
auprès des enfants malades ou accidentés



LE SAPAD



Chaque année, des milliers d'enfants et d'adolescents sont contraints de quitter leur école ou leur établissement scolaire à la suite d'un accident ou d'une maladie qui les empêche de mener une scolarité régulière, et ce pour une durée plus ou moins longue. Le SAPAD est un Service d'Assistance Pédagogique à Domicile pour les enfants déscolarisés depuis plus de 15 jours de leur établissement scolaire pour cause d'accident ou de maladie.

Parce que tout enfant ou adolescent a droit à la scolarisation.

“

Le droit à l'éducation, (garanti à chacun en vertu de l'article 1er de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989) concerne bien entendu les enfants et les adolescents atteints de troubles de la santé, quelle que soit leur situation : hospitalisation dans un établissement de santé, soins de suite et de réadaptation, soins à domicile.

POURQUOI?

Pour le maintien des apprentissages scolaires et du lien social (accès à la culture et aux loisirs de l'enfant et de l'adolescent) en cas de maladie ou d'accident.

POUR QUI?

Pour tout élève dont la scolarité est interrompue momentanément ou durablement perturbée pour raison médicale et pour une période supérieure à deux semaines.

PAR QUI?

Par des enseignants en activité et qui sont rémunérés en heures supplémentaires par l'Éducation Nationale ou par l'Association des PEP du Tarn, mandatée par les mutuelles du département.

COMMENT?

La demande concernant l'élève est formulée par : ses parents, le directeur(trice), le chef d'établissement, le/la CPE, les professeurs, le médecin de famille ou le médecin scolaire.

Le service est Gratuit pour les familles, car il est financé par l'éducation Nationale, les mutuelles et par les PEP grâce aux dons et subventions diverses.

Les enseignants et le coordinateur SAPAD dressent un compte rendu et maintiennent le lien avec la classe et l'établissement.

CONTACT

Un élève est déscolarisé pour
une période supérieure à 14 jours :
appelez-nous !

Nous nous chargeons des dossiers, de la gestion des enseignants, du suivi auprès de l'élève et de sa famille et des comptes rendu auprès de votre établissement.

- **Alexandra Charel**

Administratrice Sapad
Téléphone : 06 41 85 08 32

- **Les Pep 81**

Bureaux : 05 63 38 73 91
Mobile : 06 52 33 04 85
E-mail : lespep81@lespep.org
Site web : www.lespep81.fr